

## Animation du DOCOB « tourbière et lac de Lourdes »

### Compte rendu du comité de suivi n°19

10 juillet 2017, 9h30 à l'abri Saint Bernard de Lourdes

---

#### ○ Personnes présentes

M. MARTHE, Conseiller Général du canton Lourdes-Ouest et Président du Comité de suivi  
M.BRICAULT, Nature Midi Pyrénées  
M.ADISSON, DDT 65  
M.ABAD, Fédération de pêche des Hautes-Pyrénées  
M.AMREIN, Agence Française pour la Biodiversité  
M.DESJOUIS, éleveur de vaches Lourdaises  
M.DUPONT, APEXE  
M.ENJALBAL, CEN MP  
M.IRIBARNE, Saint Hubert Club Lourdais et Fédération de Chasse des Hautes-Pyrénées  
Mme NOBLE, AREMIP  
M.MOULES, Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées  
Mme MANSANNE, PLVG

#### ○ Personnes excusées

Mme la Présidente de la Région Occitanie Carole DELGA  
Mme la Députée des Hautes-Pyrénées Jeanine DUBIÉ  
L'Office National des Forêts  
M.GAYRAUD, Directeur du golf de Lourdes

#### ○ Ordre du jour

- Actions de gestion : pâturage, débroussaillage, lutte contre les espèces invasives... ;
- Etudes et suivis : inventaire de l'entomofaune, évaluation de la qualité du lac par l'Agence de l'Eau, projet partenarial sur l'étude du fonctionnement hydrologique et écologique du site ;

- Communication et sensibilisation : projets de livret balades et de film Natura 2000 en vallées des gaves, rallye Nature ... ;
- Amélioration des connaissances naturalistes : évaluation du contrôle du développement des ligneux par brûlage dirigé (présentation par le bureau d'études APEXE).

*Le présent compte-rendu ainsi que les diaporamas projetés en séance sont téléchargeables sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante :*

[http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs\\_11](http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11)

M.MARTHE, Président du comité de suivi, ouvre la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et cite les personnes excusées. Il cède la parole à Mme MANSANNE, qui présente l'ordre du jour puis déroule le diaporama.

### 1) Actions de gestion réalisées en 2017

- o Débroussaillage manuel (action CR1)

Pour lutter contre les ligneux sur la tourbière, trois chantiers sont prévus cette année :

- un chantier bénévole de jeunes lourdais dans le cadre des chantiers « culture et patrimoine », organisé en collaboration avec la ville de Lourdes
- un chantier école avec le BTS GPN du cours Diderot de Toulouse en octobre-novembre
- un chantier réalisé par la brigade verte du PLVG en août sur le secteur de la cladiaie non pâturée.

- o Pâturage mixte (action CR3)

Il est de nouveau possible de mettre en place des contrats N2000. Deux sont prévus pour le pâturage. Les contrats auront une durée de 5 ans (2017-2021) mais les engagements (dépenses) ne se feront que sur 4 années (jusqu'en 2020) compte tenu de la fin de programmation du FEADER en 2020.

Un contrat sera porté par l'AREMIP pour le pâturage des chevaux et des vaches Lourdaises sur la partie centrale et sud-est de la tourbière

L'autre contrat engagera le CEN MP pour le pâturage des Highlands Castle sur la partie Nord-est de la tourbière. Elle est divisée en 3 secteurs qui seront pâturés au fur et à mesure des années et en fonction de l'évolution du milieu (cf diaporama)

Le pâturage sur cette partie gardera les mêmes objectifs et conditions que les années précédentes. 6 à 7 UGB consistant en vaches lourdaises et chevaux barthais seront attendus chaque année.

La principale problématique reste la pérennisation du ponton d'accès. Plusieurs solutions ont été étudiées par l'AREMIP pour obtenir une structure plus pérenne, qui demande un entretien moins important. Après une réunion sur le terrain, il a été convenu de faire reposer les planches en bois sur des tubes fermés qui joueront un rôle de flotteurs pour éviter que le ponton ne s'enfonce dans la tourbe. Chaque module sera fixé sur des pieux en acacia enfoncés dans la tourbe par un système de fixation réglable qui permettra d'adapter la hauteur du ponton en fonction de l'enfoncement des pieux dans le temps.

M.BRICAULT s'interroge sur les modalités de chiffrage de ce contrat. M.ADISSON indique que l'estimatif financier s'est appuyé sur des devis, il ne s'agit pas d'un montant forfaitaire.

- Gestion des espèces invasives (action CR11)

- Lutte contre le ragondin

Cette année encore, l'association des chasseurs piégeurs chasseurs-piégeurs a bien voulu intervenir par piégeage. En 2016, 4 pièges avaient été posés. Cette année, seuls les pièges présentant des captures en 2016 vont être installés : l'un sur la cladiaie l'ouest, l'autre au bord du lac. Le piégeage durera trois semaines.

- Lutte contre la spirée du japon

Suite aux deux premières campagnes d'arrachage de 2014 et 2016 (l'AREMIP puis Conservatoire Botanique et PLVG), la lutte contre cette plante se poursuit. Un technicien rivière et l'animatrice Natura 2000 du PLVG ont arraché cette année quatre plantes dont trois étaient des pieds matures prêts à fleurir. Les pieds ont été trouvés dans les mêmes secteurs que ceux de 2014.

- Restauration de la roselière

Mme MANSANNE laisse la parole à Mme NOBLE, qui présente le projet (cf diaporama AREMIP). Ce projet tutoré conduit par l'AREMIP a pour objectif de restaurer la roselière qui est un habitat intéressant pour certains oiseaux (râle d'eau, hibou des marais, bruant des roseaux...). Le BTS GPN du lycée Saint Christophe à Masseube intervient depuis 2016. Cette année, 1500 m<sup>2</sup> de roselière ont été restaurés (débroussaillage ligneux, ronces...) en mars par les étudiants. Le travail devrait se poursuivre en 2018 avec l'élargissement de la zone traitée.

## 2) Etudes et suivis

- S1 : Suivi quantitatif et qualitatif des eaux du bassin versant

- Programme lancé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a lancé un programme d'évaluation de la qualité des plans d'eau de moins de 50 hectares, évoqué lors du dernier COPIL. C'est la Fédération de pêche 65 qui réalise l'étude sur le lac de Lourdes. La parole est donnée à M.ABAD, qui présente ses principaux résultats.

La qualité de l'eau s'améliore depuis les années 70. En effet, il n'y a plus de bloom planctonique mais les sédiments restent fortement chargés en matière organique. Leur mise en mouvement est donc à proscrire. Cependant, les brassages naturels ou le vent peuvent conduire à la mobilisation du sédiment, ce qui implique un risque de développement des cyanobactéries, toxiques. L'épuration du sédiment est un phénomène long, qui demande plusieurs dizaines d'années. Le suivi se fera donc sur le long terme, plusieurs campagnes sont prévues.

M.BRICAULT souhaite connaître l'évolution du « champ » de nénuphars situé sur le fond du lac. M.ABAB répond qu'il ne dispose pas de données précises mais qu'il a le sentiment qu'il se développe. Mme MANSANNE indique qu'elle doit le cartographier cette année pour le comparer à ses données de 2013.

M.DUPONT ajoute qu'il faut tout de même un certain temps pour que la pollution ne dégrade des nénuphars. M.ABAD explique que le bloom planctonique a duré une dizaine d'années, dégradant progressivement la végétation du lac.

M.DUPONT demande si des opérations de replantation d'herbiers sur des lacs sont connues. En effet, ils pourraient participer à l'amélioration de la qualité des eaux du lac (consommation des intrants) et servir d'habitat pour la faune aquatique. M.ABAD n'en a pas connaissance, il indique qu'il faudrait auparavant réaliser une cartographie du sédiment car celui-ci doit être suffisamment dense pour permettre l'enracinement des plantes. Des opérations de bouturages/repiquages pourraient être envisagées. Mme MANSANNE se rapprochera du Conservatoire Botanique pour un appui sur ces questions. M.ENJALBAL rappelle que le nénuphar jaune est une espèce protégée, ce qui nécessiterait une autorisation des services de l'Etat. Il indique que ces opérations seraient plus simples avec le nénuphar blanc, non protégé.

La question d'un problème de transparence de l'eau est posée. M.ABAD précise que très souvent la lumière atteint le fond du lit, ce n'est donc pas un facteur limitant le développement de la végétation.

- **Projet partenarial avec le laboratoire Géode du CNRS de l'université de Toulouse**

Ce projet a été présenté lors du dernier Comité de Pilotage. Il vise à étudier et comprendre le fonctionnement hydromorphologique et la qualité des eaux du site dans le but de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire. La convention avec l'Université est en cours d'élaboration et le travail débutera en octobre 2017. Ce projet sera complémentaire de l'étude menée par la fédération de pêche.

o Amélioration des connaissances entomologiques du site (action S4)

Une convention a été signée entre le PLVG et l'association Groupe entomologique des Pyrénées Occidentales (GEPO) pour étudier l'entomofaune du site. L'objectif est d'approfondir les connaissances entomologiques du territoire afin de mettre en évidence des espèces patrimoniales et bioindicatrices de la qualité des milieux.

L'échantillonnage se fera sur neuf types de milieu (cf carte du diaporama).

Afin d'optimiser la récolte de données sur le territoire, plusieurs procédés seront utilisés par le GEPO : chasse à vue, fauchage et battage de la végétation herbacée et arbustive, piégeage (pièges à interception et pièges au sol), tamisage des mousses et de la litière, chasse de nuit avec dispositif lumineux, dispositifs d'émergence. Il est précisé que les pièges sont susceptibles de détruire des individus de Lucane cerf-volant et Grand capricorne, espèces protégées et d'intérêt communautaire identifiées sur le site. A ce titre, une autorisation a été délivrée par la DREAL jusqu'au 31 septembre 2018, avec les prescriptions suivantes : relever les pièges de juin à août (période vol des espèces protégées) toutes les semaines et enlèvement des pièges à partir du moment où 3 individus d'espèces protégées seraient capturés.

Pour le moment, 6 pièges à interception ont été posés dans l'aulnaie marécageuse, la saulaie et la chênaie, 9 pièges barber entre les pièges. Aucune espèce protégée n'a été capturée.

Mme NOBLE souhaiterait que les pièges soient retirés au moment de la période de vol du fadet des laïches, étant donné la fragilité de la population sur le site (environ 200 individus seulement). Mme

MANSANNE comprend sa position mais explique que les pièges sont situés en sous-bois, dans une zone non fréquentée par l'espèce. Le risque de capture du papillon est donc quasiment nul.

M.DUPONT fait remarquer que la zone brûlée de la cladiaie, intéressante au niveau entomologique, n'a pas été prospectée, alors que ce secteur a été intégré à l'inventaire. Mme MANSANNE répond qu'elle veillera à ce que cette zone soit étudiée.

### 3) Communication et sensibilisation

- Partenariat avec le BTS GPN du cours Diderot

Dans le cadre de la convention entre le PLVG, la ville de Lourdes et le lycée, les élèves ont élaboré un projet pédagogique à destination des scolaires (niveau primaire) accompagné d'outils spécifiques et adaptés. Une journée d'animation sur la tourbière pour plusieurs classes sous la forme d'un rallye a été proposée aux écoles primaires de Lourdes et Poueyferré septembre 2017.

- Visite des sociétés Linnéenne de Bordeaux et Botanique de France

Pour la deuxième année consécutive, les botanistes de ces associations sont venus étudier la flore exceptionnelle de la tourbière. M.BRICAULT demande si de nouvelles espèces ont été inventoriées. M.DUPONT indique que le Gaillet allongé et la Jussie des marais (espèce indigène) ont été détectées. Il faudra vérifier si elles sont listées en annexe 2 de la Directive Habitats.

- Projets du réseau Natura 2000 en vallées des Gaves

Les animateurs Natura 2000 des vallées des gaves développent des outils communs pour sensibiliser le grand public à la biodiversité du territoire : un livret de balades en site Natura 2000 devrait être édité cette fin d'année et un reportage sur le patrimoine écologique des vallées est en cours de tournage et sera disponible en 2018.

### 4) Etude de l'impact du brûlage dirigé sur l'habitat cladiaie (7210) (action DC4)

La ville de Lourdes a missionné le bureau d'études APEXE pour évaluer l'incidence de l'expérience d'écobuage sur la cladiaie qui a eu lieu en 2014. M.DUPONT présente les résultats de son étude à l'aide d'un diaporama.

Il souligne qu'il n'y a pas d'état zéro (commande passée après le brûlage), ce qui constitue un biais à l'étude.

L'étude s'est basée sur un ensemble de placette (2 mètres\*2mètres) disposées aléatoirement dans la zone brûlée. S'ajoutent une placette témoin sur la cladiaie non brûlée (qui peut se rapprocher d'un état zéro) ainsi qu'une sur le pare feu fauché. Sur chacune d'elles, des relevés phytosociologiques ainsi qu'un comptage des pieds (pour les espèces peu abondantes) ont été réalisés.

Les relevés ont été effectués en 2014 et 2015.

Les données recueillies sur le terrain ont été analysées statistiquement (cf diaporama).

Les placettes fauchées pour le pare feu et les placettes brûlées ont une composition floristique différente. L'eupatoire chanvrine et la bourdaine ont un développement opposé (quand la première se développe, l'autre régresse, et inversement).

En conclusion, la fauche conduit à une diversification floristique plus importante de la cladiaie que le brûlage. Le feu n'a pas d'impact significatif sur la bourdaine. La fauche a davantage d'incidence.

M.ADISSON souligne que ce suivi donne une information sur le très court terme uniquement (2 ans). Mme NOBLE partage son avis, il serait intéressant d'étudier l'effet du feu sur le plus long terme. M.DESJOUIS ajoute que le brûlage retarde le recouvrement de la bourdaine. M.ADISSON s'interroge sur la croissance d'une souche brûlée par rapport à une souche coupée. M.DUPONT répond que la coupe est plus impactant pour la souche.

Pour la suite des suivis sont à envisager sur la zone :

- Poursuivre le suivi de l'habitat cladiaie en 2018 et 2019
- Etudier l'entomofaune sur les zones témoin et brûlée.

Une visite sur le terrain de la zone brûlée est proposée aux membres du comité qui le souhaitent.

Monsieur MARTHE remercie les participants pour leur participation et clôture le comité de pilotage.

Rédaction : E.MANSANNE

Validation : M.MARTHE